

# Fonds Monito Lucachi: ventes aux enchères en ligne pour la conservation

**Auteurs:**

Sergio Eguino

Imke Oetting

Ernesto Aramayo

Valeria Dorado

**Fond:**

FUNDESNAF

**Bolivie | 2014**



Latin American and Caribbean  
Network of Environmental Funds



## Études de Cas Fonds Monito Lucachi: ventes aux enchères en ligne pour la conservation

### 1. Introduction

Dans le monde scientifique, la tradition veut que celui qui découvre une nouvelle espèce animale la nomme selon les règles du Code international de nomenclature zoologique. Dans certains cas, l'espèce est nommée en hommage aux personnes qui ont soutenu l'étude ou financé l'expédition ayant permis sa découverte. Nous examinerons ici une proposition innovante de collecte de fonds fondée sur la cession du droit de nommer une nouvelle espèce animale. Plus précisément, nous analyserons le cas d'un singe, le titi de Madidi, et la façon dont les scientifiques qui l'ont découvert ont décidé de céder leur droit de le nommer, pour que ce droit soit mis aux enchères. Les fonds ainsi recueillis serviraient à former un fonds fiduciaire dont les rendements financeraient la protection de l'habitat de cette espèce. Cette idée innovante, la première du genre à l'époque, comportait un certain nombre de risques, dont celui d'entacher le prestige de l'équipe responsable de la découverte, composé par le Dr Robert Wallace, Humberto Gómez, Annika Felton et Adam Felton. L'initiative a néanmoins rapporté 650 000 USD, qui ont servi à constituer un fonds administré depuis 2006 par la FUNDESNAPE et dont les rendements ont largement contribué à la protection de l'habitat de ce primate.

## 2. La conservation en Bolivie

La Bolivie est connue dans le monde entier pour ses montagnes et son haut-plateau<sup>1</sup>. Mais ce sont les forêts et l'Amazonie qui prédominent sur son territoire. Près de la moitié de la superficie du pays est couverte de forêts<sup>2</sup>, ce qui fait de la Bolivie un pays forestier et amazonien, caractérisé par une mégadiversité d'espèces végétales et animales. C'est, avec le Brésil, la Colombie, le Pérou, le Mexique, l'Équateur, le Costa Rica et quelques autres<sup>3</sup> l'un des dix pays les plus riches en nombre d'animaux, de plantes, de richesse génétique et germinoplastique implicite.

Près de 70% de la richesse naturelle de la Bolivie se trouve dans des aires protégées. La Constitution bolivienne donne à ces espaces le statut de bien commun, patrimoine naturel et culturel du pays, en raison des fonctions qu'ils remplissent, dont la conservation de la biodiversité, la sauvegarde des écosystèmes, la captation d'eau, la réserve de germoplasme, la source de ressources sylvestres pour la sécurité alimentaire, et la promotion du tourisme et d'autres activités économiques. Toutes ces fonctions profitent au bien-être de la population non seulement bolivienne mais du monde entier<sup>4</sup>.

Le Système national des Aires protégées (SNAP) a été créé en 1992 par la loi sur l'Environnement (loi n° 1333), en vue d'élaborer les directives d'orientation de toutes les instances de gestion d'aires protégées en Bolivie et de promouvoir leur développement et leur consolidation.

Avant le SNAP, les aires protégées étaient créées de façon aléatoire ou conjoncturelle. Sa formation a permis de changer radicalement la situation grâce à la mise en place de procédures techniques, formelles et homogènes qui ont permis de fonder des aires protégées importantes telles que Madidi, Kaa-Iya, San Matías et Palmar de Chiquisaca<sup>5</sup>.

Aujourd'hui, le SNAP englobe l'ensemble des aires protégées qu'elles soient placées sous la juridiction nationale ou locale. Plus précisément, en 2014, le SNAP était

constitué par 22 aires nationales, 25 aires départementales et 83 aires municipales (pour un total de 130 espaces protégés). D'autres aires protégées sont en cours de création et devraient bientôt intégrer le SNAP, ce qui lui permettra d'atteindre une couverture totale de près de 23% du territoire bolivien<sup>6</sup>.

La gestion au quotidien des 22 aires protégées nationales a été confiée au Service national des Aires protégées (SERNAP), administration déconcentrée placée sous la tutelle du ministère de l'Environnement et de l'Eau (MMAyA) et sous le contrôle et la coordination du vice-ministère de l'Environnement, de la Biodiversité, du Changement climatique et du Développement forestier<sup>7</sup>.

Le mandat du SERNAP consiste à coordonner le fonctionnement du SNAP et d'en assurer la gestion intégrale. Ses principales attributions sont les suivantes<sup>8</sup>:

1. Planifier et contrôler la gestion intégrale des aires protégées constituant le SNAP.
2. Réglementer les activités se déroulant au sein des aires protégées.
3. Établir des procédures de concertation et autoriser la participation de la société à l'administration des aires protégées.
4. Coordonner les aires protégées à caractère départemental ou municipal, et proposer des normes et des politiques pour leur gestion intégrale.

Bien que la loi n° 1333 ait inclus dans le SNAP les aires protégées nationales, départementales, municipales et même privées, le SERNAP n'assurait toujours pas en 2014 la gestion intégrale des aires à juridiction infranationale<sup>9</sup>.

En complément de la loi n° 1333, le Parlement a adopté en octobre 2012 un texte intitulé Loi cadre de la Terre Mère et du Développement intégral pour le Bien-vivre. Cette loi vise à « établir la vision et les fondements du développement intégral du pays selon les principes de l'harmonie et de l'équilibre de la Terre mère, par la sauvegarde et le renforcement des savoirs locaux et des connaissances ancestrales, dans le cadre de la complémentarité entre droits, obligations et devoirs,

<sup>1</sup> Ibsch P. et G. Merida. 2003. *Biodiversidad: La riqueza de Bolivia. Estado de Conocimiento y Conservación*. Ministerio de Desarrollo Sostenible. Editorial FAN, Santa Cruz de la Sierra, Bolivie.

<sup>2</sup> Sur les 109 millions d'ha que comporte le pays, 53 millions (48%) sont recouverts d'arbres, dont 40 millions d'hectares sur les basses terres. Un peu moins de la moitié de ce couvert forestier, soit 22 millions d'ha, est composée par de la forêt tropicale humide.

<sup>3</sup> *Informe del Estado Ambiental de Bolivia 2007-2008*.

<sup>4</sup> Ministère de l'Environnement et de l'Eau. *Áreas Protegidas Subnacionales Situación Actual 2012*.

<sup>5</sup> Ministère de l'Environnement et de l'Eau. *Áreas Protegidas Subnacionales Situación Actual 2012*.

<sup>6</sup> *Informe del Estado Ambiental de Bolivia 2007-2008*.

<sup>7</sup> *Idem*.

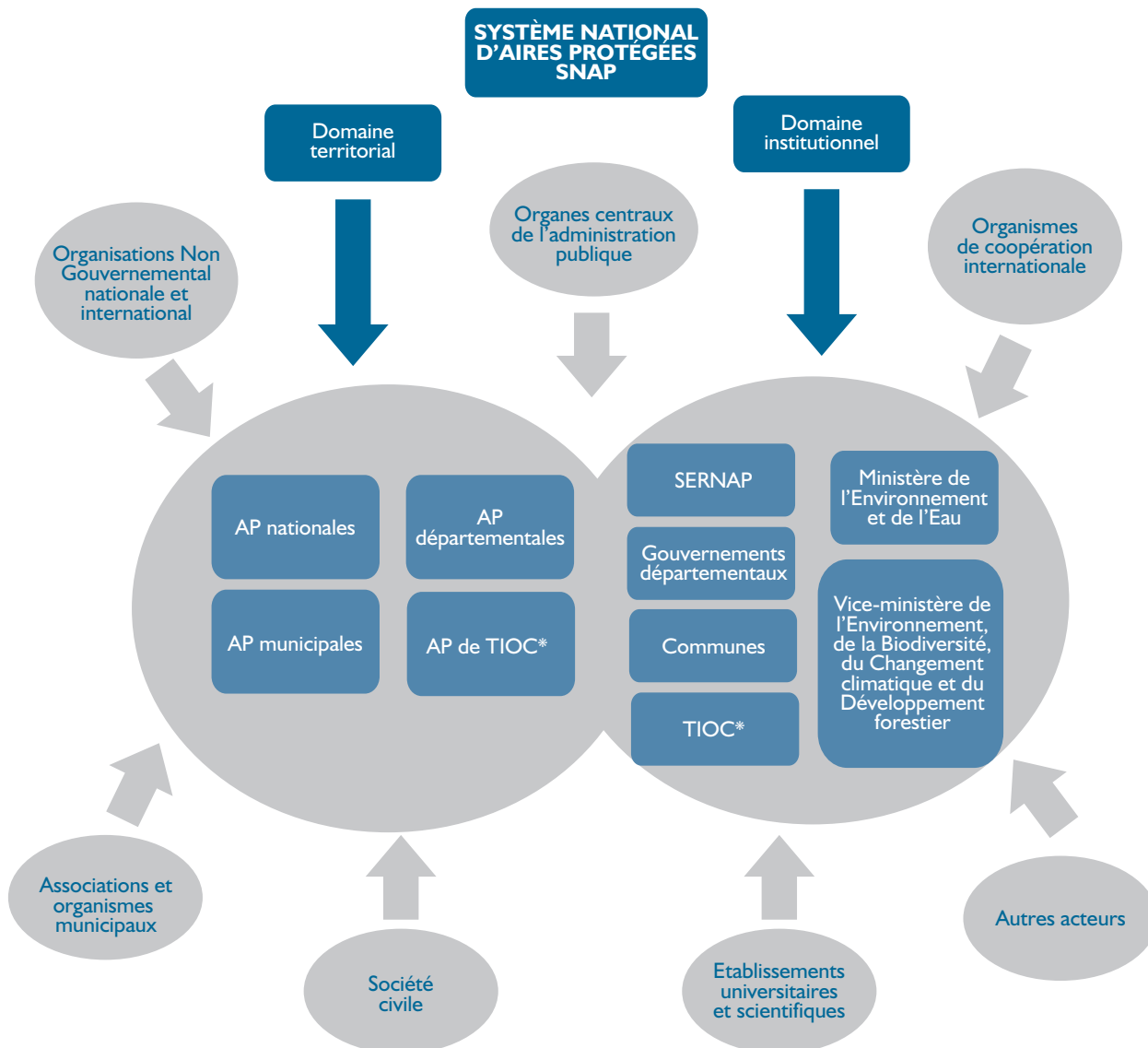
<sup>8</sup> *Idem*.

<sup>9</sup> *Idem*.

ainsi que les objectifs du développement intégral comme moyen d'atteindre le Bien-vivre ». Elle pose les principes de la planification, de la gestion publique et des investissements dans le SNAP, ainsi que le cadre institutionnel stratégique de sa mise en place<sup>10</sup>.

La loi 1333 et la loi-cadre de la Terre mère fixent donc les deux dimensions principales du SNAP – territoriale et institutionnelle. Dimensions qui englobent un ensemble d'acteurs organisés comprenant le secteur public, les populations, les organisations de la société civile (OSC) nationales et internationales et les organismes de coopération internationale (Figure 1).

**Figure 1. Système national d'Aires protégées.**



Source : MMAyA.

Soulignons enfin qu'il existe six catégories de gestion des aires protégées en Bolivie, équivalentes aux catégories de l'IUCN (Tableau 1) : parcs nationaux, sanctuaires, monuments naturels, réserves de la vie sylvestre, aires naturelles à gestion intégrée et réserves nationales transitoires. Ces catégories sont régies par le décret n° 24781 (REGAP) qui règlemente la gestion des aires protégées en application de la loi 1333. Ces catégories peuvent dépendre de juridictions territoriales différentes – nationale, départementale et municipale).

<sup>10</sup> <http://www.planificacion.gob.bo/sites/folders/marco-legal/Ley%20N%C2%B0%20300%20MARCO%20DE%20LA%20MADRE%20TIERRA.pdf>



**Tableau I. Catégories d'aires protégées.**

CATÉGORIE DE GESTION		DESCRIPTION
Règlement général des Aires protégées (REGAP)	Equivalence UICN	
<b>Parc National (PN)</b>	<b>II</b>	Protection stricte. Dans les parcs, les sanctuaires et les monuments, l'exploitation de ressources renouvelables ou non renouvelables est interdite, ainsi que les ouvrages d'infrastructure, à l'exception de celles destinées à la recherche scientifique, à l'écotourisme, à l'éducation à l'environnement et aux activités de subsistance des populations autochtones.
<b>Sanctuaire (S)</b>	<b>III</b>	
<b>Monument Naturel (MN)</b>	<b>IV</b>	Outre les caractéristiques précédentes, présente des caractéristiques naturelles singulières dues à des formations physiogéographiques ou à des gisements paléontologiques.
<b>Réserve Nationale de Vie Sylvestre (RNVS)</b>	<b>V</b>	Aire de protection, de gestion et d'usage durable, sous surveillance officielle, de la vie sylvestre. Selon la zone, permet l'utilisation intensive ou extensive à caractère non extractif ou consommateur, ou l'exploitation extractive. Celle-ci s'exerce sous contrôle strict et ne peut concerner que la gestion et l'exploitation de la vie sylvestre.
<b>Aire Naturelle à Gestion Intégrée (ANMI)</b>	<b>VI</b>	Aire destinée à compatibiliser la conservation de la diversité biologique et le développement durable de la population locale. Inclut les zones d'utilisation traditionnelle des terres, les zones à usages multiples de ressources naturelles et les zones à protection stricte.
<b>Réserve Naturelle Transitoire</b>	<b>ND</b>	Régime juridique transitoire dont une évaluation préliminaire a montré le besoin de protection, mais qui sont en attente d'études complémentaires permettant leur catégorisation définitive.

Source : MMAyA

### 3. Financement des Aires Protégées et de Conservation en Bolivie

Jusqu'en 1998, 98% du financement des aires protégées nationales provenaient de la coopération internationale (bi- ou multilatérale), et 2% seulement de sources nationales diverses, très limitées et discontinues. Plus tard,

vers 2005-2006, ce rapport avait changé grâce à la mise en place de mécanismes financiers tels que les fonds fiduciaires (14%), aux recettes propres (3%)<sup>11</sup> et aux apports du Trésor national qui ont atteint 11% du budget du SNAP. Depuis, la répartition du financement a continué à évoluer et si la contribution de la coopération reste importante (61%), les apports des fonds fiduciaires sont passés à 17 %, ceux des recettes propres à 8% et ceux du budget national à 14% du total. On estimait en 2006 que les aires protégées connaîtraient à partir de 2009 un déficit continu de 30% de leur budget, en raison d'une augmentation de 40% de leurs dépenses récurrentes et d'une prévision pessimiste de manque de continuité des projets et de diminution de l'aide internationale<sup>12</sup>.

Les aires protégées départementales et municipales ne disposent pas d'un financement suffisant et stable. Ce n'est que dans des cas très spécifiques qu'elles ont reçu l'aide financière de l'Etat, des OSC ou de la coopération internationale. Les besoins de financement de ces espaces sont un des principaux défis auquel le SNAP doit faire face pour assurer l'intégralité de son rôle.

Le SERNAP a proposé le système de financement suivant pour assurer le fonctionnement durable de toutes les aires protégées qui composent le SNAP :

**Tableau 2. Schéma de financement durable.**

CADRE	LIGNE D'ACTION	SOUS-LIGNE
<b>Gestion de financement durable</b>	Création de recettes propres.	Elargissement du SISCO <sup>13</sup> à d'autres aires protégées. Développement de modèles de paiement des services environnementaux.
	Sources et mécanismes de financement par des tiers.	Fonds Fiduciaires. Fonds Canasta. Financement privé. Financement concomitant (gouvernements autonomes départementaux et municipaux). Fonds Nationaux de Développement (financement concomitant). Fonds budgétaires

Source : SERNAP

En 2005, en vue de promouvoir le financement durable des aires protégées, le SERNAP a commandé à la Fondation pour le développement du Système national d'aires protégées (FUNDESNAPE) l'élaboration d'un plan stratégique et financier (PEF) du SNAP, intitulé « Des parcs avec des gens ». Ce PEF devait non seulement trouver les moyens de renforcer les finances des espaces protégés mais aussi les faire participer à la croissance économique et au bien-être des populations qui vivent en leur sein ou dans leurs alentours. Les méthodes de durabilité financière prônées par le PEF se fondent donc sur les principes d'intégralité, de coresponsabilité, de cohérence, d'équité, d'éthique, d'aptitude (vocation actuelle et potentielle du site), d'efficience et d'intégration (de toutes les parties prenantes)<sup>14</sup>.

L'élaboration du PEF a commencé par une analyse des performances financières du SNAP à l'époque, et notamment par l'identification de ses sources de financement<sup>15</sup> :

- a) Apports du secteur public : fonds provenant du gouvernement central et des gouvernements autonomes départementaux et municipaux, entre autres, qui contribuent de façon permanente et progressive à la gestion intégrale du SNAP sont orientées par les politiques publiques du pays.
- b) Apports de la coopération internationale, qui rétribuent par leur contribution l'apport des fonctions et des bénéfices écosystémiques fournis par le SNAP bolivien au monde entier.
- c) Apports du secteur privé : ressources provenant de personnes physiques et morales et contribuant à la gestion du SNAP dans le cadre d'un rôle concerté. On les classe de la manière suivante<sup>16</sup> :
  - Organisations de la société civile (OSC) qui contribuent à la gestion intégrale du SNAP dans le cadre de leurs rôles respectifs et selon le principe de l'intégration des intérêts. Ces apports sont destinés à soutenir des projets durables.

<sup>11</sup> Les recettes propres des aires protégées proviennent des droits d'entrée des touristes, qui en 2013 n'atteignaient un montant significatif que dans deux sites très fréquentés, le PN AMNI Madidi et la Réserve nationale de la faune andine Eduardo Avaro, bien qu'ils soient aussi perçus dans d'autres aires protégées.

<sup>12</sup> FUNDESNAPE et SERNAP, *Plan Estratégico para la Construcción de un SNAP Sostenible Financieramente*, 2005.

<sup>13</sup> SISCO: Système de perception de droits d'entrée dans les aires protégées.

<sup>14</sup> FUNDESNAPE et SERNAP, *Plan Estratégico para la Construcción de un SNAP Sostenible Financieramente*, 2005.

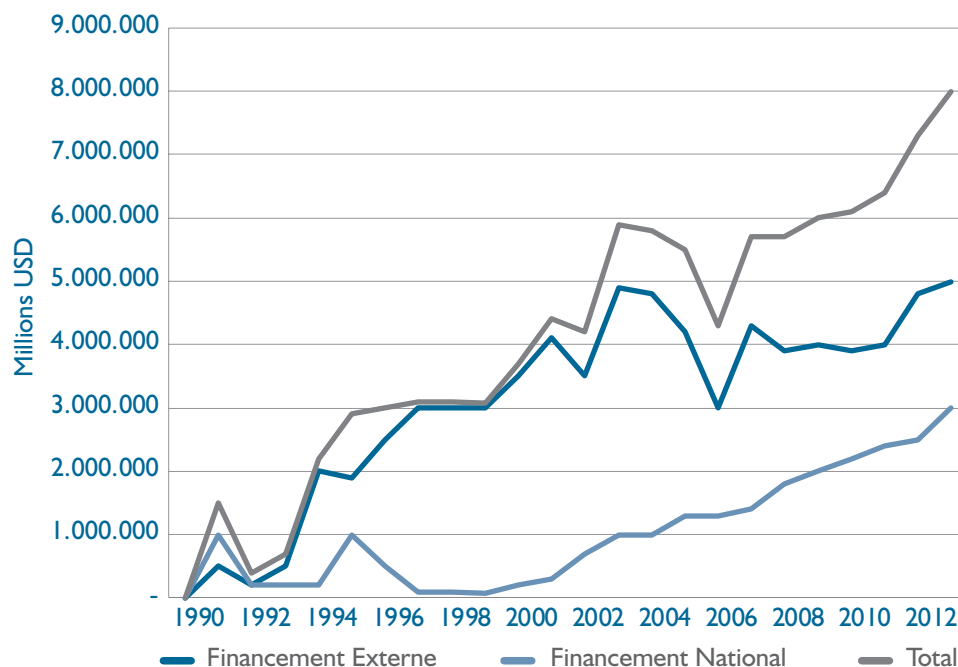
<sup>15</sup> Idem.

<sup>16</sup> Idem.

- Entreprises privées contribuant à la gestion du SNAP par des apports et le développement d'initiatives privées destinées à soutenir des projets durables et rentables bénéficiant la gestion de l'aire protégée et la population locale, dans le cadre des objectifs du SNAP.
- Population nationale qui contribue en assumant des processus propres au sein des aires protégées permettant de soulager les budgets de ces sites, ou par des contributions directes, dans le cadre de l'engagement et de la coresponsabilité envers la conservation des écosystèmes protégés par le SNAP.
- Population mondiale qui contribue à la gestion intégrale du SNAP bolivien, dans le cadre de l'engagement et de la coresponsabilité envers l'environnement de la planète et comme rétribution des efforts boliviens en la matière.

On trouvera dans la Figure 2 l'historique du financement des 22 aires nationales du SNAP. Soulignons que la chute de la coopération internationale en 2007 se doit à l'arrivée à terme de plusieurs projets financés par cette source, et que la récupération constatée les années suivantes correspond au lancement de nouveaux projets financés par la coopération européenne. La Figure 3 montre l'augmentation de la contribution du budget national en 2011, année où le gouvernement a pris à sa charge les salaires du personnel des aires protégées.

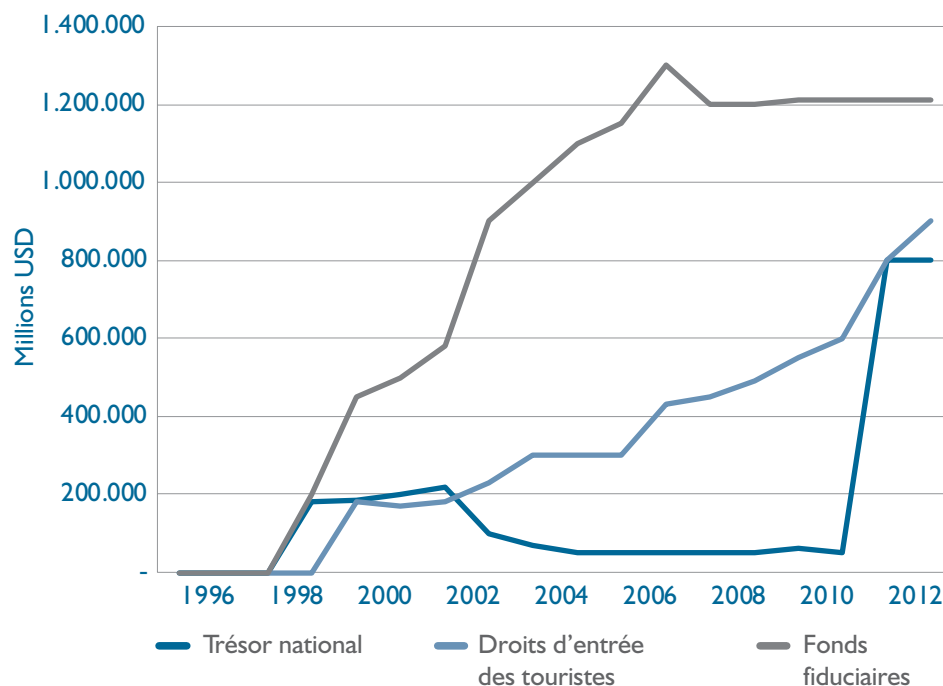
**Figure 2. Financement du SNAP par source (1990-2013).**



Source : FUNDESNAP.

Enfin, dès la création du SNAP en Bolivie, la société civile, autant nationale qu'internationale, a toujours constitué une source importante de financement. On peut affirmer que les ONG, les peuples indiens et les institutions universitaires ont contribué sous diverses formes, financières et techniques, à la propre création du SNAP en 1992, puis à la gestion des aires protégées hautement prioritaires. A travers des conventions de coopération et même de co-administration, elles ont apporté, entre 1992 et 2002, un important appui en matière de politiques publiques pour développer et consolider le SNAP. Toutefois, en 2013, cette situation a été affectée par une modification de la politique de l'Etat concernant la canalisation de fonds provenant du monde associatif. Le resserrement du contrôle et de la coordination de cette mobilisation de la part de l'administration a limité l'afflux de fonds destinés au SNAP. Bien que la coopération de la société civile à la gestion des aires protégées continue, elle a été dramatiquement réduite par ce processus. Par conséquent, même si l'Etat a augmenté son apport financier au SNAP, le manque de moyens demeure important. La situation exige des mécanismes plus efficaces de mobilisation de ressources en provenance de tous les secteurs, autant de la société civile que des gouvernements locaux, départementaux et communaux. L'identification de mécanismes financiers innovants permettant de dégager des financements pour les aires protégées, en coordination entre la société civile et l'Etat, se fait aujourd'hui prioritaire.

Figure 3. Apport National au financement du SNAP par source (1996-2013).



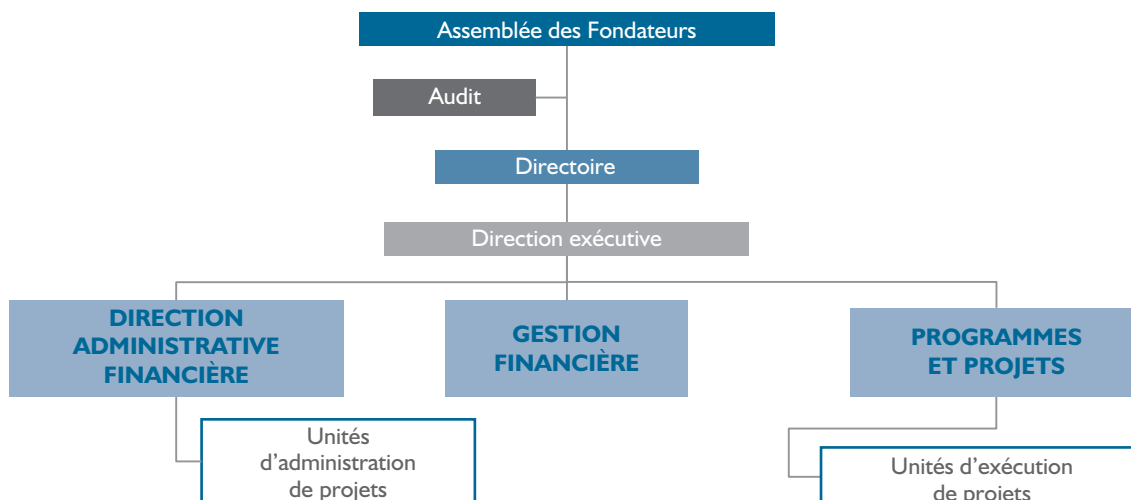
Source : FUNDESNAF.

#### 4. La Fondation Pour le Développement du Système National d'Aires Protégées (FUNDESNAF)

Créée en 2000, la Fondation pour le développement du Système national d'aires protégées (FUNDESNAF) est une entité privée à but non lucratif dont la mission s'énonce de la façon suivante : « Contribuer au développement durable du Système national d'aires protégées (SNAP) en levant et en administrant des fonds destinés à l'exécution de programmes, projets et activités et impliquant les divers secteurs de la société bolivienne ».

De nombreuses organisations participent à la gouvernance de la FUNDESNAF, comme le traduit la composition de sa principale instance, l'Assemblée des Fondateurs : représentants de l'Université bolivienne, de la société civile environnementaliste, de la Confédération des entreprises privées de Bolivie, des comités de gestion des aires protégées, des organismes de coopération internationale et des OSC nationales. Les premières années, le gouvernement avait un siège à l'Assemblée, qu'il n'occupe plus pour des raisons de normes et de politiques publiques. Sous l'Assemblée des Fondateurs se trouvent un directoire et la direction exécutive. La figure 4 ci-dessous illustre son organigramme<sup>17</sup>.

Figure 4. Organigramme de la FUNDESNAF.



Source : FUNDESNAF.

<sup>17</sup> <http://www.fundesnap.org/fundesnap/quienes-somos/117>



La FUNDESNAPE possède huit lignes d'action<sup>18</sup> :

- a. Administration de fonds fiduciaires pour canaliser les ressources financières de soutien à la gestion intégrale des aires protégées du SNAP.
- b. Administration directe et déléguée de projets de conservation et de développement local destinés à améliorer la qualité de la gestion des aires protégées et la qualité de vie des communautés et des peuples indiens vivant dans ces zones ou à leur alentour.
- c. Planification stratégique financière du SNAP et de chaque aire protégée en fonction des orientations de gestion fixées pour ces organismes.
- d. Gestion financière des fonds de la coopération bi- et multilatérale, des fonds publics et privés, nationaux et internationaux, traditionnels ou non, en vue d'élargir les bases financières qui maintiennent la durabilité et l'équilibre du SNAP.
- e. Identification et mise en place de mécanismes alternatifs de création de recettes propres, telles que les services environnementaux, la gestion des ressources naturelles, l'écotourisme et autres.
- f. Promotion et renforcement de la complémentarité et de la concomitance financière, en assurant une bonne coordination entre les différents bailleurs, publics et privés, acteurs institutionnels ou sociaux, qui soutiennent directement ou indirectement la gestion du SNAP et de chaque aire protégée.
- g. Positionnement du SNAP et développement de l'image de marque et du marketing institutionnel de la FUNDESNAPE.
- h. Intégration interinstitutionnelle au niveau national et international, en créant des alliances stratégiques aux différents niveaux et en intégrant la Fondation dans les espaces de discussion et d'échanges en matière financière et environnementale.

Dans le cadre de ces huit lignes d'action, les programmes emblématiques de la FUNDESNAPE ont été les suivants :

- i. **Création de capacités pour la durabilité** : ce programme accompagne tous les autres programmes de l'organisation, pour que les maîtres d'œuvre et les populations se chargent de leur gestion administrative et financière dans une perspective de durabilité. Il a été conçu quand la FUNDESNAPE a commencé à réaliser des transferts de subventions, puisque la Fondation est intitulée à subventionner directement ou à transférer des fonds. Dans le cas du projet porté par le Fonds Critical Ecosystem Partnership (CEPF), par exemple, la FUNDESNAPE a effectué des transferts de subventions dans une perspective de suivi et d'atténuation des impacts sociaux et environnementaux de travaux d'infrastructure, avec la participation d'autres organismes tels que le Conseil régional Tsimane Mosekene (CRTM), l'Institut d'Ecologie de l'Université San Andrés, le World Wildlife Fund (WWF) et la Fédération des associations municipales de Bolivie.
- ii. **Exécution de projets financés par des organismes non gouvernementaux internationaux** : l'expérience de la FUNDESNAPE dans le domaine et le fait qu'elle soit le seul fonds environnemental bolivien en a fait le partenaire de choix pour des entités telles que la Wildlife Conservation Society, le WWF, Conservation International (CI) et le Fonds Critical Ecosystem Partnership, entre autres, qui ont signé de conventions et des contrats incluant d'importantes composantes de transfert de subventions aux acteurs clés du domaine de la conservation de la biodiversité en Bolivie.
- iii. **Le Programme Bioculture** est un programme national financé par la coopération helvétique et destiné au développement local de la politique publique du Bien-vivre, en profitant des traditions et du potentiel des populations locales et leur insertion dans la chaîne de production des écosystèmes fragiles et prioritaires. Les 25 communes les plus pauvres de la région andine et des vallées, dont quatre appartiennent à des aires protégées, ont été sélectionnées pour cette expérience pilote. Le travail a été effectué auprès des mairies, des organisations sociales locales et de la population qui ont déterminé de façon concertée les endroits où les projets devaient être mis en œuvre, sous la supervision du programme, pour signer ensuite un contrat de gestion du projet.
- iv. **Soutien aux aires protégées locales** : ce projet a commencé dans les trois départements principalement amazoniens de Beni, Santa Cruz et Pando. Ces aires protégées présentent des caractéristiques très diverses qu'il a fallu étudier pour estimer les besoins et faire des projections pour une planification stratégique financière. Un travail de terrain a permis de collecter les informations sur les plans et les attentes des collectivités et des populations locales à l'égard de leurs aires protégées.

<sup>18</sup> FUNDESNAPE et SERNAP, *Plan Estratégico para la Construcción de un SNAP Sostenible Financieramente*, 2005.

#### 4.1. Gestion administrative et financière de la FUNDESNAF

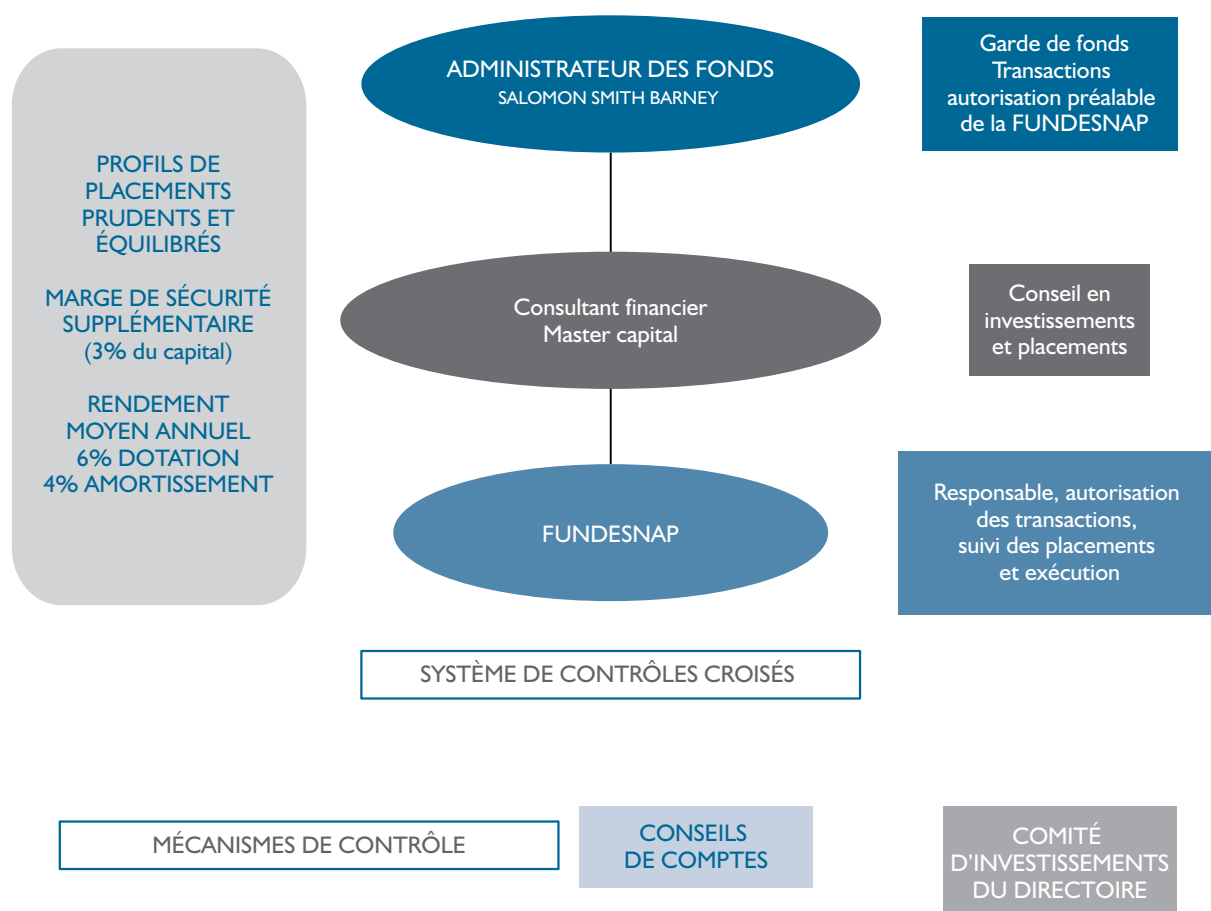
Pour remplir sa mission et mener à bien ses activités, la FUNDESNAF possède cinq types de comptes financiers<sup>19</sup> :

1. **Capital base pour le SNAP** : fonds de dotation constitué de plusieurs comptes alimentés par les subventions de la Banque Mondiale – FEM, du PL-480 (Public Law, Food for Peace), de la Suisse et du Royaume-Uni.
2. **KFW** : fonds d'amortissement ayant culminé en 2010.
3. **Fonds fiduciaire Monito Lucachi** : fonds fiduciaire privé provenant de la mise aux enchères du droit de nommer une nouvelle espèce de primate découverte dans l'aire protégée de Madidi.
4. **Gas Oriente Boliviano** : capital privé de 400 mille dollars destiné à l'aire protégée de San Matías en compensation du passage d'un gazoduc.
5. **Natura Profonacruz** : fonds fiduciaire départemental d'origine privée en cours de formation pour des investissements futurs dans la conservation des sources d'eau de Santa Cruz et notamment celles du Parc national Amboró.

Ensemble, les activités développées par la FUNDESNAF ont généré en 2014 un capital de 13,9 millions de dollars, ce qui signifie qu'en 12 ans la Fondation a atteint le montant de 11,7 millions de dollars en rendements financiers.

La FUNDESNAF a versé tous les ans au SERNAP les sommes prévues dans les projections et les Plans opérationnels annuels (POA). Ce transfert est néanmoins conditionné aux résultats des placements ; en moyenne, la FUNDESNAF verse environ 800 mille dollars par an au SERNAP pour la gestion des 22 aires protégées nationales.

Figure 5. Gestion administrative et financière.



Source : FUNDESNAF.

<sup>19</sup> Présentation faite par l'équipe de la FUNDESNAF.

## “ L’apport de la FUNESNAP au SNAP constitue 30% des besoins fondamentaux du système national des aires protégées ”

L’apport de la FUNESNAP au SNAP constitue 30% des besoins fondamentaux du système et sa répartition est généralement de 85% pour les dépenses administratives et de 15% pour financer les activités de conservation ; on considère normalement que la masse salariale doit correspondre à 60% du budget. La FUNDESNAF retient 10% des gains obtenus pour administrer les fonds. En 2014, elle administrait environ 18,6 millions de dollars en fonds de projets. Au total, sur douze ans, elle aura administré plus de 38 millions de dollars. La Figure 5 illustre la structure de gestion administrative et financière de la FUNDESNAF.

### 5. Le Parc National Madidi et Son Aire de Gestion Intégrée

Les études et les évaluations préalables à la création du Parc National Madidi ont commencé en 1992 et abouti l’année suivante à une proposition formelle<sup>20</sup>. Après plusieurs années de procédures, il fut classé officiellement comme aire protégée par le décret n° 24123 du 21 septembre 1995 sous le nom de Parc national et Aire de gestion intégrée Madidi (PN ANMI Madidi). Avec 1 895 750 hectares, le PN ANMI Madidi est le troisième parc de Bolivie. Situé au nord-ouest du pays, son altitude varie de 6 000 mètres dans la Cordillère des Andes à 180 m dans la plaine du fleuve Heath, ce qui lui confère une séquence extraordinairement diversifiée d’étages écologiques. Plus de 80% de son territoire est montagneux, avec un relief abrupt et de profonds canyons. Les parties planes sont circonscrites aux étroites vallées du Beni et du Tuichi, et à la plaine alluviale du Heath<sup>21</sup>.

Madidi est une des unités les plus importantes du SNAP. Il est un élément fondamental du projet Grand Paysage Madidi, soutenu par la WCS, et constitue l’une des unités de conservation les plus importantes du Corridor de Conservation Vilcabamba-Amboró, projet porté par Conservation International. Cette aire est considérée

comme l’une des plus riches en biodiversité de la planète et l’un des vingt sites touristiques les plus intéressants du monde. Madidi abrite 11% de toutes les espèces d’oiseaux du monde et 78% des oiseaux de Bolivie, plus de 250 espèces de mammifères, probablement plus de 400 espèces de poissons et 300 espèces d’amphibiens et de reptiles<sup>22</sup>. Grâce à cette immense diversité biologique, Madidi génère des bénéfices économiques à la région pour la conservation et l’écotourisme.

Avec des aires protégées telles que Carrasco et Pilón Lajas, Madidi abrite plus de 20% des espèces menacées, et plus de 80% de son territoire est constitué par des aires prioritaires de conservation où travaillent diverses organisations, notamment la FUNDESNAF et la WCS. Cette dernière a notamment participé à l’élaboration du premier plan de gestion, qui a servi de base au zonage. Elle a aussi joué un rôle important dans les activités de recherche, de suivi et de financement durable du Parc<sup>23</sup>.

Depuis sa création, le Parc a beaucoup progressé dans la réalisation des objectifs qui ont présidé à sa création ainsi que dans la consolidation de son appareil administratif. Depuis 2000, Madidi est la seconde aire la plus visitée du pays (près de 7 000 visiteurs par an), après la Réserve Eduardo Abaroa. De plus, grâce à des alliances stratégiques avec des institutions privées, le gouvernement bolivien a pu répondre à plus grande échelle aux besoins de la population des environs de Madidi. A travers le SERNAP et ses collaborateurs, la présence de cette aire protégée a permis d’attirer de nouveaux investissements dans la région.

Las inversiones que se han podido establecer ayudando. Ce nouvel apport de fonds a aidé à mettre en œuvre les politiques et les engagements de l’Etat bolivien envers les populations locales. C’est le cas de la construction

<sup>20</sup> FUNDESNAF, 2012. *Plan Estratégico Financiero PN ANMI Madidi*. La Paz, Bolivie.

<sup>21</sup> Idem.

<sup>22</sup> Salinas, E. & R. Wallace. 2012. *Conclusiones generales*. Pp. 172-178. In: Salinas, E. & R. Wallace (Eds.). *Madidi: Conocimientos Científicos y Prioridades de Investigación*. SERNAP & Wildlife Conservation Society, La Paz, Bolivie.

<sup>23</sup> Communication personnelle de Robert Wallace et de Lilian Painter, chercheurs à la WCS.



des réseaux d'eau potable et d'assainissement au nord de La Paz, qui a bénéficié dix communautés et 1 655 habitants des communes de San Buenaventura e Ixiamas, et vingt communautés de 1 890 personnes de la commune d'Ápola. De la même façon, on a pu renforcer les filières de production du café et du cacao, la production d'artisanat et le tourisme. Parmi de nombreux autres résultats positifs, signalons aussi le développement d'un modèle de tourisme communal à Chalalan, qui est aujourd'hui directement administré par les habitants de San José de Uchupiamonas<sup>24</sup>.

En 2012, les actions de contrôle et de surveillance ont permis de réduire de 95% l'exploitation clandestine de bois, ce qui a permis à la fois de protéger les ressources forestières et de récupérer la faune dans la vallée du Tuichi<sup>25</sup>. L'élaboration du plan de gestion a permis de systématiser et d'analyser les informations recueillies sur la biodiversité, l'archéologie, les aspects historiques, culturelles et socioculturelles de la région<sup>26</sup>, et donc d'identifier les alternatives économiques, fondées sur la gestion des ressources naturelles et la participation de la société à la gestion de l'aire protégée. Toutes ces actions se traduisent par la forte proportion d'aires protégées en bon état de conservation (Tableau 3). Cela n'empêche cependant pas Madidi de connaître chaque année des difficultés financières qui entravent les actions qui ont justifié sa création.

**Tableau 3. Etat de conservation du PN ANMI Madidi**

Aire protégée	Superficie (ha)	% de la superficie en bon état de conservation	% de la superficie de l'AP appartenant aux priorités nationales			
			«Viabili-prioris»	«Funciono-prioris»	«Represento-prioris»	Priorité clef
PN ANMI Madidi	1.895.750	94	91	95	94	87
PN ANMI Amoro	637.600	78	73	93	84	73
RB et TCO Pilón Lajas	400.000	89	87	99	83	75

Source : SERNAP.

<sup>24</sup> FUNDESNAAP, 2012. *Plan Estratégico Financiero PN ANMI Madidi*. La Paz, Bolivie.

<sup>25</sup> Wallace et al., 2012. *Lowland tapir (Tapirus terrestris) distribution, activity patterns and relative abundance in the Greater Madidi-Tambopata Landscape*

<sup>26</sup> FUNDESNAAP, 2012. *Plan Estratégico Financiero PNANMI*. La Paz, Bolivie..

## 6. Mise aux Encheres du Droit de Nommer une Nouvelle Espèce de Primate en Bolivie Pour Financer Le Parc National Madidi

Une des principales faiblesses du SNAP depuis sa création a été le manque de moyens techniques et financiers pour faire face aux grands défis de la protection, de la conservation, de l'utilisation durable des ressources naturelles, du financement et surtout de son autosubsistance. Madidi n'est pas exempt de ce problème et, dès sa création, s'est fixé l'objectif de trouver des mécanismes financiers qui l'aideraient à assurer sa viabilité financière.

Nous décrivons ci-dessous une initiative financière qui permet depuis 2007 de financer près de 10% des coûts de fonctionnement du Parc Madidi en servant de fonds d'amorçage pour consolider de futures initiatives financières. Il s'agit du Fonds fiduciaire Monito Lucachi, dont nous analysons l'origine particulière et les performances jusqu'en 2014.

### 6.1. Description scientifique de l'espèce (le titi de Madidi, ou *mono lucachi* en espagnol)

Robert Wallace, chercheur de la WCS, a travaillé sur la biodiversité pendant quinze ans en Bolivie, avec le soutien d'équipes scientifiques locales et internationales, et réalisé de nombreuses expéditions dans le Parc Madidi pour observer et suivre certaines des 300 espèces de mammifères, 400 types de poissons et 12 000 variétés de plantes que compte la région. Lors d'une de ces expéditions de routine, Wallace et ses collaborateurs, les biologistes Humberto Gómez, Annika Felton et Adam Felton, ont fait la découverte inespérée d'un nouveau mammifère qui n'avait jamais été décrit auparavant, une espèce de singe à la tête ornée d'une couronne dorée. Après plusieurs heures d'observation et de longues conversations avec les habitants des environs, pour qui ce singe s'appelait lucachi, l'équipe arriva à la conclusion que cette espèce n'avait jamais été identifiée et méritait un nom scientifique<sup>27</sup>.

Wallace et son équipe savaient qu'ils allaient devoir affronter un long processus pour faire reconnaître

la nouvelle espèce. Une seconde étude, en 2001, ayant permis par des moyens numériques d'identifier l'appartenance du primate au genre *Callicebus*, la première étape consistait à s'assurer qu'elle n'avait vraiment jamais été cataloguée et donc de réaliser une révision complète de la littérature scientifique. Puis, en coordination avec le SERNAP, Wallace et son équipe ont capturé deux spécimens pour réaliser des études taxonomiques plus précises, qui leur ont permis de publier en 2005 dans la revue *Primate Conservation* un article proposant le titi de Madidi comme une nouvelle espèce<sup>28</sup>.

Wallace entrevoyait deux grandes possibilités ouvertes par la découverte du titi. Tout d'abord, celle de confirmer l'image du Parc Madidi en Bolivie et dans le monde comme l'une des régions les plus biodiverses du monde. Ensuite, la découverte du singe lucachi était une occasion de lever des fonds pour le fonctionnement du parc, et notamment pour achever son plan de gestion. Après un temps de réflexion conjointe sur la meilleure façon de procéder, Wallace lui-même eut l'idée d'organiser la mise aux enchères du droit de donner son nom scientifique à cette nouvelle espèce.

Avec son équipe scientifique et des membres de la WCS, Wallace commença par soumettre à la revue *Primate Conservation* la publication d'un article sur la découverte. Puis, avec l'assentiment de la FUNDESNAPE et l'accord formel du SERNAP, l'équipe se lança dans l'organisation des enchères<sup>29</sup>.

### 6.2. Le mécanisme de vente aux enchères

La tradition du monde scientifique veut que celui qui découvre une nouvelle espèce la nomme selon les normes du Code international de nomenclature zoologique (CINZ). Dans certains cas cependant, ce nom peut être choisi en hommage aux personnes qui ont appuyé l'étude ou financé l'expédition ayant permis la découverte<sup>30</sup>. Wallace et son équipe ont donc profité de cette possibilité pour lever des fonds en donnant ce droit au vainqueur d'une vente publique aux enchères.

<sup>28</sup> Information fournie par Robert Wallace et Lilian Painter, chercheurs de la WCS, dans une communication personnelle.

<sup>29</sup> Idem.

<sup>30</sup> [http://www.nytimes.com/2005/02/08/science/08obse.html?\\_r=0](http://www.nytimes.com/2005/02/08/science/08obse.html?_r=0)

<sup>27</sup> <http://news.discovery.com/animals/zoo-animals/animals-biodiversity-madidi-park-1209113.htm>

## “ La découverte du singe lucachi était une occasion de lever des fonds pour le fonctionnement du parc, et notamment pour achever son plan de gestion ”

Au départ, la communauté scientifique reçut cette initiative avec une certaine réticence, de peur que l'attribution d'une valeur commerciale aux découvertes scientifiques n'incite certains à se consacrer à trouver de nouvelles espèces à des fins lucratives<sup>31</sup>. Wallace leur répondit que l'objectif principal de l'opération était de sensibiliser les personnes aux périls affrontés par cette espèce et son écosystème, et qui le menaçaient de disparition en quelques années.

Cet argument marqua profondément la WCS, qui approuva l'idée de concéder ce droit par une mise aux enchères internationale en spécifiant que les fonds recueillis seraient exclusivement destinés à l'écosystème ou vivait le lucachi, c'est-à-dire au Parc Madidi, à travers un fonds fiduciaire administré conjointement par le SER-NAP (puisqu'il s'agissait d'une aire protégée nationale) et le FUNDESNAIP.

La WCS, le SERNAP et la FUNDESNAIP ont donc organisé et diffusé l'initiative sur tout le territoire bolivien et dans le monde entier. Les enchères furent annoncées sur plusieurs chaînes mondiales de télévision telles que CNN, la BBC et ABC, et firent l'objet d'articles dans des journaux prestigieux tels que le *New York Times*.

La WCS engagea les services de Charity Folks (CF), qui réalisa une étude générale sur l'intérêt du public pour cette vente aux enchères, qui se révéla positive. Ce public était constitué non seulement de personnes physiques mais aussi d'entreprises. La relation entre la WCS et CF n'était pas nouvelle, CF ayant déjà fourni ses services à la Société pour une vente aux enchères philanthropique. CF est un des leaders des enchères sur internet et possédait toute l'expérience nécessaire pour mener l'opération lucachi à bien.

<sup>31</sup> <http://www.smokymountainnews.com/news/item/3979-name-that-creative-fundraising-supports-effort-to-count-every-living-thing-in-the-smokies>

Parallèlement aux discussions avec CF sur le cahier des charges de la vente, le matériel de communication était préparé, notamment un reportage dans l'émission *60 minutes* de la chaîne américaine CBS. Wallace et Sergio Eguino (directeur de la FUNDESNAIP) se sont mis d'accord avec l'équipe de CBS pour filmer le primate à Madidi. La diffusion de l'émission fut stratégiquement prévue pour le jour de la mise aux enchères. Outre cette émission, les chercheurs ont été interviewés par près de soixante organes de presse du monde entier. Comme le dit Wallace, « ce fut une période très agitée » et de communication intense. La WCS prépara aussi un dossier d'accompagnement de la vente aux enchères contenant des informations sur l'espèce et sur la destination des fonds qui seraient collectés. CF diffusa une description du singe soulignant la présence d'une crête dorée sur sa tête<sup>32</sup>.

Les enchères – organisées selon une modalité ouverte, directe et au plus-offrant – commencèrent le 24 février 2005 et durèrent quinze jours, c'est-à-dire jusqu'au 3 mars. Comme dans la plupart des grandes enchères, les meilleures soumissions furent faites dans les dernières heures, un phénomène<sup>33</sup> dont CF avait prévenu les chercheurs et la FUNDESNAIP.

### 6.3. Résultat de la vente aux enchères

Les chercheurs ont indiqué n'avoir aucune idée précise du montant qu'il était possible de collecter, par manque de précédents en la matière. Les estimations du montant maximum variaient de 250 mille à un million de dollars.

Jusqu'au dernier jour, la soumission la plus élevée n'était que de 40 mille dollars. Ce n'est qu'à la dernière

<sup>32</sup> C'est cette caractéristique qui poussa le Casino en ligne Golden Palace à participer aux enchères.

<sup>33</sup> Phénomène que les anglosaxons nomment effet popcorn et qui traduit le fait que le montant des soumissions augmente fortement à la mesure que l'on s'approche de la fin des enchères



heure des enchères que les offres commencèrent à grimper. Deux concurrents restaient en lice et c'est finalement le casino en ligne Golden Palace qui l'emporta avec une offre de 650 mille dollars.

Le casino américain Golden Palace s'était déjà illustré par sa participation à des ventes aux enchères extravagantes, telles que le test de grossesse de Britney Spears<sup>34</sup>, le premier téléphone portable du pape Benoît XVI ou le calcul rénal de William Shatner<sup>35</sup>. Le choix d'une vente aux enchères ouverte implique que n'importe quelle personne ou entreprise peut l'emporter, et puisque la seule condition était de soumettre l'offre la plus élevée, le Parc Madidi a donc bénéficié de la stratégie de marketing insolite d'un casino.

Avec l'aide de la WCS, le Casino Golden Palace a choisi le nom latin de *Callicebus aureipalatii*, *aureipalatii* étant l'équivalent en latin de « palais doré », le nom de l'établissement, qui en a fait sa mascotte. Selon les représentants des représentants du casino, l'objectif de la participation à la vente était de soutenir la conservation et de donner plus de visibilité au Madidi et à sa biodiversité, conformément à ses politiques de marketing<sup>36</sup>.

L'argent obtenu a servi de capital d'amorçage pour constituer en 2006 le Fonds fiduciaire Monito Lucachi, qui dès l'année suivante a rapporté des intérêts qui ont contribué au financement durable du Madidi. Le Fonds fiduciaire Monito Lucachi est administré par la FUNDESNAP et ses rendements sont versés au SERNAP. L'agent fiduciaire est la banque d'investissements Salomon Smith Barney.

De 2007 à 2013, le total de versements effectués a atteint 214 093 USD, par tranches annuelles d'environ 30 000 dollars (Tableau 4), permettant de couvrir 5% des dépenses de fonctionnement du Parc (dépenses de personnel, activités de conservation, maintenance des équipements etc.), bien qu'en réalité ils constituaient 10% des besoins de base de l'aire protégée, projetés à 300 000 USD/an<sup>37</sup> par le PEF du SNAP 2005-2015; la rentabilité moyenne du fonds sur la période a été de 3,5% (Tableau 5).

<sup>34</sup> [http://usatoday30.usatoday.com/life/people/2005-05-04-spears-pregnancy-test\\_x.htm?csp=34](http://usatoday30.usatoday.com/life/people/2005-05-04-spears-pregnancy-test_x.htm?csp=34)

<sup>35</sup> <http://www.goldenpalaceevents.com/auctions/>

<sup>36</sup> <http://www.goldenpalacemonkey.com/>

<sup>37</sup> Les besoins moyens annuels du Parc sont d'environ 400 000 dollars dans le scénario intégral et de 300 000 dollars dans le scénario de base.

**Tableau 4. Fonds Fiduciaire Monito Lucachi.  
Transfert de fonds au SERNAP (2007-2013).**

Exercice	USD
2007	34 339
2008	35 000
2009	23 400
2010	23 287
2011	23 150
2012	37 647
2013	37 270
<b>Total</b>	<b>214 093</b>
<b>Montant du capital</b>	650 000
<b>Pourcentage transféré</b>	<b>32,94</b>

Source : FUNDESNAF.

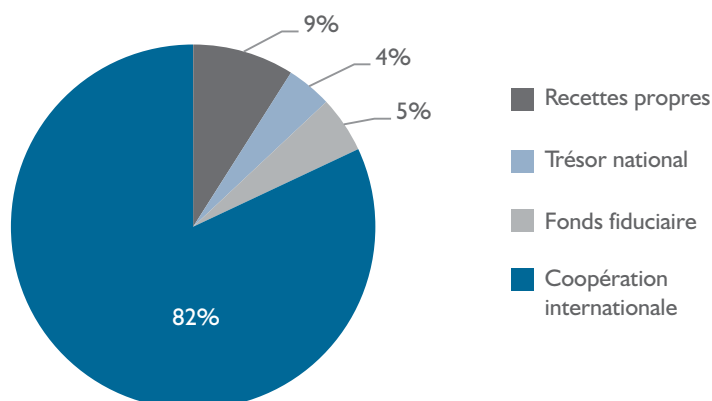
**Tableau 5. Rentabilité historique du Fonds fiduciaire Monito Lucachi (USD).**

Exercice	Capital initial	Valeur en décembre de chaque exercice	Rentabilité
2006	650 000	711 068	9,40%
2007	650 000	701 256	7,89%
2008	650 000	597 892	-8,02%
2009	650 000	668 428	2,84%
2010	650 000	675 216	3,88%
2011	650 000	631 861	-2,79%
2012	650 000	683 001	5,08%
2013	650 000	710 216	9,26%

Source : FUNDESNAF.

Grâce aux apports de la coopération internationale, le budget du Parc, dont nous montrons la structure à la figure 6, est plus élevé que les besoins minimums projetés. On observe que les ressources provenant du Fonds fiduciaire Monito Lucachi représentent 5% du total, soit plus que la contribution de l'Etat. 82% des fonds proviennent de la coopération internationale et sont voués à diminuer, voire à disparaître, ce qui traduit l'incertitude financière dans laquelle se trouve le Parc et que le fonds fiduciaire a dans une certaine mesure contribué à réduire.

**Figure 6. Montage financier du PN ANMI Madidi.**



Source : FUNDESNAF.



#### 6.4. Perspectives financières du Madidi

Le Tableau 6 montre les projections sur la période 2014-2017, fondées sur les rapports budgétaires des exercices passés et sur les plans de fonctionnement de l'administration du Madidi.

**Tableau 6. Projections des dépenses du PN ANMI Madidi (\$USD)**

Budget	Année					
	2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL
Dépenses de personnel	156.496	176.042	199.177	213.829	223.245	968.788
Autres services	70.450	56.273	71.919	59.743	61.738	320.122
Matériel et fournitures	51.161	52.743	54.374	56.056	57.790	272.125
Actifs réels	76.638	55.653	95.546	0	85.489	313.325
Impôts, royalties et taxes	776	776	776	776	776	776
<b>Total du budget</b>	<b>355.520</b>	<b>341.487</b>	<b>421.792</b>	<b>330.404</b>	<b>429.036</b>	<b>1.878.293</b>

Source : FUNDESNAIP.

Le Tableau 6 montre la croissance des besoins budgétaires, notamment pour faire face aux dépenses de personnel, ce qui est inquiétant si l'on considère la diminution attendue des apports de la coopération internationale. Dans ce scénario complexe, les fonds générés par le Fonds fiduciaire Monito Lucachi ont néanmoins donné une marge de manœuvre aux administrateurs du Parc. Rappelons que leur montant est supérieur à celui des subventions de l'État. C'est grâce à eux qu'il a été possible de mettre en œuvre plus d'action de suivi dans la zone où vit le titi.

Le fonds n'a pas de date d'échéance et son objectif est de préserver l'habitat du titi. Même si Madidi perdait son statut d'aire protégée, les rendements du fonds continueraient à servir la conservation de la zone. Néanmoins, le principal défi du fonds en 2014, après sept années d'existence, est de trouver des alternatives innovantes pour couvrir les 82% du budget financés par les contributions internationales et dont l'existence à long terme est loin d'être assurée.